



Parti Bourgeois-
Démocratique Suisse

FACTSHEET:

Pour la voie des bilatérales

- **Mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse**

Les associations économiques ont présenté leurs [propositions de mise en œuvre](#) durant la première semaine de janvier 2015 et ce faisant ont repris 1:1 la proposition de mise en œuvre orientée solutions du PBD. Ce dernier avait déjà fait parvenir au Conseil fédéral in corpore un [modèle concret](#) pour le calcul des limites notamment en s'en tenant aux accords de libre-circulation conclus avec l'UE, tout en se référant à l'avenir aux valeurs comparatives européennes en termes d'immigration. Ce faisant, la Suisse accepte l'immigration jusqu'à un pourcentage d'immigration nette correspondant à la moyenne des états-membres de l'UE ayant un solde migratoire positif. Puis entrent en vigueur des contingents plafonnés. Ces propositions de mise en œuvre permettent de tenir compte de la volonté populaire sans enterrer les bilatérales et sans isoler la Suisse. Pour le PBD, cette voie est la seule disposant d'une chance de succès dans les négociations avec l'UE. Le PBD salue particulièrement qu'après des hésitations initiales, les associations économiques prennent une position nette, et qu'elles s'engagent clairement en faveur des bilatérales. Cette attitude va renforcer la position du Conseil fédéral dans ses négociations.

- **Ancrer le rapport à l'Europe dans la constitution**

Lors de la session d'automne le PBD a déposé une [initiative parlementaire](#). Parallèlement aux négociations du Conseil fédéral avec l'UE et au processus législatif de politique intérieure, l'inscription dans la Constitution des relations contractuelles avec l'UE doit être préparée et soumise au souverain dans un délai convenable. Les rapports avec l'Europe peuvent ainsi être éclaircis durablement en temps utile et l'incertitude afférente éliminée. Il sera néanmoins bien entendu tenu compte de la volonté populaire de réduire l'immigration.

Le PBD est convaincu que le oui à une régulation de l'immigration n'est pas un non aux accords bilatéraux avec l'UE. Le résultat de cette votation est cependant l'expression d'une préoccupation justifiée concernant la situation actuellement insatisfaisante en matière d'immigration. En revanche, ce vote ne doit pas être interprété comme une volonté d'isoler complètement la Suisse de l'économie européenne. Il est essentiel pour notre économie, nos emplois et notre prospérité que la collaboration contractuelle soit poursuivie avec l'UE.

- **Recourir au potentiel des forces de travail indigènes**

En acceptant l'initiative populaire "Contre l'immigration de masse" le 9 février 2014, le peuple Suisse a souscrit au principe selon lequel la Suisse devrait gérer son immigration de manière autonome, notamment en réduisant l'immigration. Il faut tenir compte de cette volonté populaire. Pour le PBD l'urgence et la nécessité de promouvoir le potentiel de la main-d'œuvre indigène sont essentiels dans ce cadre. C'est pourquoi il a déposé deux motions durant la session d'automne. Ainsi le PBD charge le Conseil fédéral des mesures législatives destinées à promouvoir la main-d'œuvre indigène afin de réduire notre dépendance à la main-d'œuvre étrangère. L'encouragement des femmes et des personnes âgées à occuper un emploi y est central. De plus, le marché du travail doit être fondamentalement réorganisé : la politique en matière de formation doit répondre clairement à la demande en main-d'œuvre.

- **Organe de coordination et mesures d'urgence**

Dans une seconde [motion](#), le PBD exige des mesures d'urgence complémentaires et un organe de coordination se composant de représentants du Conseil fédéral, des cantons, de l'économie et des partenaires sociaux. L'initiative du Conseil fédéral contre la pénurie de personnel qualifié est absolument insuffisante, non coordonnée et trop lourde.

Depuis des années, le PBD demande encore et encore que la pénurie de personnel qualifié soit désamorcée par le biais de forces de travail suisses et que les opportunités sur le marché du travail pour les femmes et les plus de 50 ans soient améliorées. Pour les femmes reprenant une activité professionnelle, le PBD souhaite la mise en place d'un système d'incitation sur le modèle des bénéficiaires de l'aide sociale. Il doit en outre être possible pour les femmes de s'engager dans le domaine social sans les exigences précises requises; en effet, elles le font non seulement souvent mieux, mais contribueraient en même temps à réduire les coûts sociaux. Dans le domaine de la santé, la „désacadémisation“ des professions sociales et soignantes et la suppression du numerus clausus pour les physiothérapeutes seraient entre autres, des mesures utiles.